

## Agir contre la “honte” des déchets sauvages

### **Canettes, mégots, emballages alimentaires de toute sorte ou, plus récemment, masques buccaux...**

L'abandon de déchets sauvages sur la voie publique reste un problème majeur en Wallonie et a poussé récemment le gouvernement à annoncer un doublement des amendes pour les personnes surprises à abandonner leurs rebuts dans la nature. Celles-ci s'exposeront désormais à une sanction allant de 200 à 300 euros. Un budget de 1,8 million d'euros a par ailleurs été dégagé pour permettre aux communes d'installer du matériel de vidéosurveillance afin de traquer ces incivilités.

De son côté, l'ASBL Be WaPP, créée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos, vient également de lancer deux campagnes pour lutter contre ces comportements. La première cible plus particulièrement 79 communes du sud du pays qui vont pouvoir faire appel à un consultant externe mis à leur disposition par l'ASBL pour les aider à optimiser le parc de poubelles publiques installées sur leur territoire. Placer ces poubelles aux endroits appropriés permet en effet de réduire de 50 % les déchets sauvages, souligne Be WaPP, qui proposera aux communes impliquées une application leur permettant de dresser un inventaire géolocalisé de leurs poubelles. L'association souhaite également sensibiliser les citoyens à ce problème dans le cadre de la campagne #cestlahonte lancée le 23 novembre. Outre la diffusion d'une série de spots télévisés, cette action invite les Wallons à prendre des photos de ces dépotoirs clandestins et à les publier sur les réseaux sociaux via une plate-forme en ligne dédiée, afin de manifester leur désapprobation. **G.T.**



La Libre Belgique édition nationale 01/12/2020, pages 18 & 19

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique édition nationale

